VILLE D'ANET Eure & Loir

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame LE BIHAN, Maire.

Etaient présents: Mme BRETTE, Mme LAFLAQUIERE, Mme BLANVILLAIN, Mr GUILLOUX, Mme CHARLETOUX, Mr VIGNIKIN, Mme RAISON, Mr TATERKA, Mme GERARD, Mr MARTIN, Mme LE BIHAN, Mr ROUZAUD, Mme MER, Mme LEON-PICARD, Mr FAISANT, MR MARLEIX.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mr LAIRY (pouvoir à Mr ROUZAUD), Mr MARIGNIER (pouvoir à Mme LE BIHAN), Mme CNUDDE, Mme MENELEC, Mr HUBERT, Mr RAISON. Convocation en date du 12 décembre 2019.

Mme BRETTE est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Un avenant au lot Plomberie pour le marché de réhabilitation de l'ancienne poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et Office du Tourisme,
- Un avenant au lot serrurerie pour le marché de réhabilitation de l'ancienne poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et Office du Tourisme,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.

Madame le Maire propose également de supprimer le sujet de la demande de subvention dans le cadre du LEADER. Elle explique que nous sommes en attente d'éléments techniques de la Direction Départementale des Territoires permettant de finaliser le montage du dossier de demande de subvention.

Affectation de résultats 2018 – budget assainissement – annule et remplace

Madame le Maire explique qu'en concertation avec les services de la Trésorerie de Dreux, il y a lieu de régulariser plusieurs écritures comptables en cette fin d'année afin de pouvoir engager la clôture du budget.

Excédent de fonctionnement 2018 Excédent de fonctionnement reporté (années antérieures) Excédent de fonctionnement de clôture	32.311,90 € 535.177,00 € 567.488,90 €
Déficit d'investissement 2018 Excédent d'investissement reporté Excédent d'investissement de clôture	-106.727,98 € 317.249,00 € 210.521,02 €
Restes à réaliser en dépenses Restes à réaliser en recettes	290.530,00 € 0,00 €
Excédent fonctionnement R 002 Excédent d'investissement R 001	487.479,92 € 210.521,02 €
Affectation investissement (article 1068)	80.008,98 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve l'affectation précédente.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-02-06 du 29 mars 2019.

Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, modifie comme suit le budget eau 2019 :

<u>DM1:</u>

Recouvrement des annulations de titres :

Chapitre 67:

Article 673D Annulation de titres + 2.000,00 Euros

Chapitre 011:

Article 61523D Entretiens et réparations réseau - 500,00 Euros Article 022 D Dépenses imprévues - 1.500,00 Euros

Amortissement des subventions – prime d'épuration - Opérations budgétaires

Chapitre 040:

Article 13911D Subvention d'investissement + 8.500,00 Euros

Chapitre 042:

Article 777R Quote-part de subvention + 8.500,00 Euros

DM2:

Chapitre 011:

Article 618D Divers - 202,00 Euros

Opérations budgétaires:

Chapitre 042:

Article 6811D Dotations aux amortissements + 202,00 Euros

Chapitre 040:

Article 281311R Amortissements + 202,00 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, modifie comme suit le budget camping 2019 :

Article 1068R Excédent de fonctionnement - 25.825,90 Euros

Le budget camping 2019 ayant été voté en suréquilibre, il n'est pas nécessaire d'inscrire de recette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, modifie comme suit le budget Eau 2019 :

DM 3

Recouvrement des non valeurs - Budget Eau

Chapitre 011:

Article 61523D Entretiens et réparations réseau - 3.004,21 Euros

Chapitre 065:

Article 6541 D Perte sur créances irrécouvrables + 3.004,21 Euros

DM2:

Opérations d'ordre budgétaire - Budget Principal

Article 021R	Virement section de fonctionnement	-4.620,00 Euros
Article 023D	Virement section d'investissement	-4.620,00Euros
<u>Chapitre 042 :</u>		
Article 6811D	Amortissements (budget 2018)	4.620,00 Euros
Chapitre 040 :		
Article 280422R	Amortissements (budget 2018)	4.620,00 Euros
Chapitre 041 :		
Article 238R	Avance forfaitaire	7.029,62 Euros
Article 2313D	Travaux (CIR)	7.029,62 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, modifie comme suit le budget eau 2019 :

<u>DM4:</u>

Chapitre 011:

Article 61523D Entretien et réparation de réseau - 623,18 Euros

Chapitre 012:

Article 6411D Salaires, appointements + 623,18 Euros

Rapports annuels eau et assainissement

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2018, la conformité microbiologique et physico-chimique de l'eau produite et distribuée est positive. Seul un incident ponctuel de quelques heures, à conduit ne pas atteindre 100% de la valeur de l'indice.

En matière de rendement, les travaux successifs de réparation des vannes et de réparation de casses identifiées grâce à l'étude de rendement et la recherche fine de fuites ont permis une amélioration du rendement du réseau. Les indicateurs devraient être meilleurs sur 2019 puisque les travaux de résorption se poursuivent.

Le conseil municipal, après lecture du rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Madame le maire présente ensuite le rapport d'activité pour la compétence assainissement. Celui-ci relève des mêmes procédures de déclarations au titre CGCT.

Le réseau d'assainissement comprend actuellement une station pourvue pour un équivalent 6000 habitants ce qui permet de gérer également les effluents de la commune de Saussay. Le réseau compte environ 28 kilomètres de conduite pour rejoindre la station. Huit postes de relevage permettent de rediriger les eaux usées vers la station d'épuration située chemin du Roy, à Anet.

En 2018, les travaux sur la station se sont poursuivis afin de mettre aux normes de système de prétraitement. Madame le Maire fait remarquer que les prétraitements permettent d'éliminer des effluents qui n'ont pas à se trouver dans le réseau tels que lingettes, résidus de nourritures,...

En 2018, il n'y a pas eu de nouvelle autorisation de déversement d'industrie dans le réseau collectif. La société UCIB en a fait la demande, qui sera traitée sur 2019.

Le tonnage de boues traitées est en augmentation depuis plusieurs années, ce qui est difficilement explicable en dehors d'une augmentation du nombre d'habitants et de l'usage du service.

Le réseau de collecte, ainsi que les équipements d'épuration sont conformes aux normes en vigueur.

Le conseil municipal, après lecture du rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Avenants marché public de réalisation de la scénographie du Centre d'Interprétation de la Renaissance – lot 2 – Matériel Multimédia

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2019-02-18 attribuant le lot 2 – « Matériel multimédia » à la société Domovisual pour le marché de réalisation de la scénographie du Centre d'Interprétation de la Renaissance,

Considérant l'évolution de plusieurs dispositifs pour une bonne traduction des messages clés de la visite, Considérant que ces évolutions impactent le choix du matériel multimédia nécessaire à l'équipement,

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°1 au lot 2 − « matériel multimédia » avec l'entreprise Domovisual pour un montant de 16 239,00€ HT conformément aux articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique :

72 076,00€ HT
4 415,00€ HT
20 654,00€ HT
16 239,00€ HT
88 315,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

• ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires relatifs à la fourniture de matériel multimédia,

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour le lot 2 dont la société Domovisual est attributaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Avenants marché public de réhabilitation de l'ancienne Poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'Office du tourisme – lot 8 – Chauffage – ventilation- plomberie

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 2017-02-01 attribuant le lot 8 – « chauffage – ventilation - plomberie» à la société SNIC pour le marché de réhabilitation de l'ancienne poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'office du tourisme,

Considérant les travaux supplémentaires de création de trappes d'accès au système de chauffage dans les plafonds, de mise en peinture des panneaux de chauffage, ou encore de fourniture d'une climatisation pour la baie informatique,

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°2 au lot 8« chauffage – ventilation - plomberie » :

Montant du marché initial	82 032,00€ HT
Montant de l'avenant n°1	*
Montant de l'avenant n°2	17 110,14€ HT
Nouveau montant du marché	115 946,18€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires relatifs au lot « chauffage ventilation plomberie »,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché pour le lot 8 dont la société SNIC est attributaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Avenants marché public de réhabilitation de l'ancienne Poste en Centre d'Interprétation de la Renaissance et accueil de l'Office du tourisme – lot 5 – Serrurerie

Vu le code de la commande publique,

Considérant les deux procédures de liquidation judiciaire qui ont conduit à la relance du marché pour le lot serrurerie,

Considérant que cet appel d'offre a été infructueux et donc suivi de l'attribution du marché sans publicité ni mise en concurrence à la société JACK CREATIONS,

Considérant les travaux supplémentaires de renforcement de structure dû à la faiblesse du solivage du plancher existant au droit de l'escalier en bois du niveau R+1,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le plancher dans les meilleurs délais,

Il est proposé au conseil municipal de signer l'avenant n°1 au lot 5 « Serrurerie » :

Montant du marché initial	51 460,00€ HT
Montant de l'avenant n°1	6 150,00€ HT
Nouveau montant du marché	.57 610,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE la réalisation des travaux supplémentaires relatifs au lot serrurerie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour le lot 5 dont la société JACK CREATIONS est attributaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

Avenants marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des prétraitements de la station d'épuration

Vu le code de la commande publique,

Vu l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des prétraitements de la station d'épuration en date du 28 septembre 2012 à l'entreprise SAFEGE SAS,

Considérant l'évolution importante du marché de travaux par rapport à sa conception initiale. Madame le Maire explique qu'en effet, la mission de maîtrise d'œuvre a débuté en 2012 avec la société SAFEGE qui ne peut être tenue responsable des délais relatifs à l'attente de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. De même, la durée du chantier a largement dépassé celle prévue initialement du fait de travaux complémentaires relatifs à la modification de l'environnement du chantier.

Il y a lieu de réviser le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre attribuée à l'entreprise SAFEGE SAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE le coût supplémentaire relatif à la mission de maîtrise d'œuvre,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec la SAFEGE SAS,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section investissement.

En l'absence d'autre question ou remarque, l'ensemble des sujets étant purgé, la séance est levée à 20h02.